

# DISTRICT DE L'YONNE DE FOOTBALL

Le Journ@l



## PREMIÈRE ÉTAPE DU CHALLENGE BERNARD TURPIN : CHECK !

### Partenaires

AUXERRE  
SPORTS

LA BRASSERIE  
BBY  
DES BORDS DE L'YONNE

transdev



DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DE LA COHESION SOCIALE  
ET DE LA  
PROTECTION DES POPULATIONS



La première rencontre des sections sportives et Classes à Horaires Aménagées de l'Yonne s'est déroulée le mercredi 16 octobre 2019 sur les installations sportives de SENS.

Page 4

### Partenaires



Jeannin  
Automobiles



« Le District, c'est  
VOUS ! »

### Sommaire

Informations	Pages 1 à 3
Actualités	Page 4
Procès-Verbaux	Pages 5 à 25



## INFORMATIONS

### ASSEMBLEE GENERALE DE L'AEF

L'Assemblée Générale de l'Amicale des Éducateurs de Football (89) se déroulera le lundi 28 octobre 2019 à partir de 19h30 à l'AJ Auxerre au club Bourgogne.



### TIRAGES DES COUPES DE L'YONNE FÉMININE ET JEUNES



La commission sportive a procédé ce mercredi 17 octobre aux tirages des Coupes de l'Yonne Féminine à 8, U18 et U15. Le District de l'Yonne de Football vous propose de découvrir ces affiches...

Féminines à 8

U18

U15

### TROPHÉES PHILIPPE SÉGUIN DU FONDATION DU FOOTBALL



Nous sommes heureux de vous annoncer le lancement de la 12<sup>e</sup> édition des « Trophées Philippe Séguin du Fondation du Football ». Cet appel à candidatures est ouvert à l'ensemble des clubs de football amateur et a pour objectifs de détecter, valoriser et promouvoir les actions citoyennes qui sont mises en place.

Vous trouverez ci-après le lien de redirection pour accéder au formulaire d'inscription aux Trophées (toute communication pouvant être redirigée vers ce lien) :

<https://www.fondationdufootball.com/principales-operations/formulaire-dinscription-aux-trophees-philippe-seguin>

**Guillaume NASLIN – Délégué Général**

[guillaume.naslin@fondationdufootball.com](mailto:guillaume.naslin@fondationdufootball.com)

01 44 31 74 67

**Florence BALLET**

Directrice de projet

[florence.ballet@fondationdufootball.com](mailto:florence.ballet@fondationdufootball.com)

01 44 31 74 56

# DISPOSITIFS FAFA 2019-2020



Le Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA) est principalement alimenté par la Fédération Française de Football (FFF) mais aussi par la Ligue du Football Professionnel (LFP), par une contribution économique destinée à promouvoir des investissements indispensables au développement du Football Amateur.

Il existe 4 cadres d'intervention : l'emploi, les équipements, le transport, la formation.

Les dispositifs du FAFA sont ouverts à la fois aux instances fédérales ainsi qu'aux clubs affiliés à la FFF et également, aux collectivités locales pour le dispositif « Équipements ».

La Fédération Française de Football met à votre disposition une page interactive où vous trouverez toutes les informations pratiques sur les projets éligibles au dispositif FAFA : constitution d'un dossier, pièces à fournir, fiche-projet.

## [PAGE INTERACTIVE](#)

Pour tout renseignement complémentaire, nous vous invitons à vous rapprocher de votre District d'appartenance ou auprès de Pauline JUSOT, Secrétaire Administrative, à l'adresse suivante : [pjusot@lbfc.fff.fr](mailto:pjusot@lbfc.fff.fr).

## CALENDRIER MODULES DE FORMATION Saison 2019-2020

Formations	Dép	Lieu	Dates et horaires	Volume Horaire
<b>FORMATIONS MODULAIRES</b>				
MODULE U7	89	PARON	Samedi 16 Novembre 2019 (8h30-18h30)	8H
MODULE U7	89	CHAMPSUR YONNE	Samedi 07 Mars 2019 (8h30-18h30)	8H
MODULE U9	89	APPOIGNY	Samedi 19 et 26 Octobre 2019 (8h30-18h30)	16H
MODULE U11	89	MIGENNES	Vendredi 01 et Samedi 02 novembre 2019 (8h30-18h30)	16H
MODULE U13	89	JOIGNY	Samedi 19 et 26 Octobre 2019 (8h30-18h30)	16H
MODULE U13	89	AVALLON	Samedi 29 Février et Samedi 07 Mars (8h30-18h30)	16H
MODULE U15	89	PARON	Vendredi 01 et Samedi 02 novembre 2019 (8h30-18h30)	16H
MODULE U18	89	SENS	Lundi 11 Novembre et Samedi 16 Novembre 2019 (8h30-18h30)	16H
MODULE SENIORS	89	CHAMPS SUR YONNE	Samedi 15 et Samedi 22 Février 2020 (8h30-18h30)	16H
<b>CERTIFICATS FEDERAUX</b>				
<b>CERTIFICAT FEDERAL DE FOOTBALL 1</b>				
CFF1	89	APPOIGNY	Du Lundi 27 au Jeudi 30 avril 2020 (8h30-18h30)	32H
<b>CERTIFICAT FEDERAL DE FOOTBALL 4</b>				
PROJET ASSOCIATIF	89	AUXERRE	Vendredi 20 et Samedi 21 Décembre 2019 (13h-21h et 8h30-18h30)	16H
PROJET SPORTIF EDUCATIF	89	AUXERRE	Vendredi 24 et Samedi 25 Janvier 2020 (13h -21h et 8h30-18h30)	16H
<b>MODULES SPECIFIQUES</b>				
GARDIEN DE BUT DECOUVERTE	89	AUXERRE	Vendredi 06 et Samedi 07 Décembre 2019 (13h-21h et 8h30-18h30)	16H
GARDIEN DE BUT PERFECTIONNEMENT	21	DIJON	Vendredi 10 et Samedi 11 Avril 2020 (8h30-18h30)	16H
MODULE FUTSAL DECOUVERTE	89			16H
MODULE ANIMATRICE	89	APPOIGNY	Samedi 16 Mai 2020 (8h30-18h30)	8H
<b>CERTIFICATIONS</b>				
CERTIFICATION 1-2-3-4	88	AUXERRE	Samedi 14 Décembre 2019 (8h30 - 19h)	8H
CERTIFICATION 1-2-3-4	89	AUXERRE	Mercredi 15 Avril 2020 (8h30 - 19h)	8H



## PREMIÈRE ÉTAPE DU CHALLENGE

### BERNARD TURPIN : CHECK !



**La première rencontre des sections sportives et Classes à Horaires Aménagées de l'Yonne s'est déroulée le mercredi 16 octobre 2019 sur les installations sportives de SENS.**



C'est en effet au complexe sportif René Binet qu'une soixantaine d'élèves des sections sportives de Mallarmé (Sens), Marie Noël (Joigny), Paul Bert (Auxerre) et les Classes à horaires aménagées de Jeanne d'arc (Avallon) et Saint Joseph (Auxerre) se sont réunis autour de François RODRIGUEZ, CTD PPF en charge du challenge. Durant tout l'après-midi, les équipes se sont rencontrées sur des matchs de 2 x 10 minutes, officiés par les arbitres du lycée Fourier d'Auxerre.

**Les prochaines étapes se dérouleront :**

- Le 19 février 2020 à AVALLON en futsal,
- Le 27 mai 2020 à AUXERRE en football à 8.



*Remerciements à la municipalité et au club de SENS pour le prêt des installations sportives, aux professeurs d'EPS coordinateurs et aux éducateurs des sections ainsi qu'aux Arbitres de la section sportive du lycée Fourier.*

# PROCES - VERBAUX

PV 99 CD 8

**REUNION DU 8 OCTOBRE 2019**

**COMITÉ DE  
DIRECTION**

**Présidence** : M CAILLIET Christophe

**Présents** : Mme BRUNET Florence, MM. AMARAL Dominique, CHATON Aurélien, GAUDIN Philippe, MOREL Stéphane, MOUREY Jean, RENAULT Thierry, SABATIER Patrick, TRINQUESSE Jean Louis.

**Invité** : M BILLOTTE Bruno (CTD DAP 89),

**Excusés** : MM. BRIFFAUX Jérôme, FREMION Éric, PERLIN Guillaume (éducateur sportif DYF), PLEUX Cédric, RODRIGUEZ François (CTD PPF 89)

Début de séance à 19H25.

Mme BRUNET Florence est désignée secrétaire de séance.

## Carnet de Famille

Le Comité adresse ses sincères condoléances à la famille de Monsieur Éric FRÉMION, membre du Comité de Direction, pour le décès de sa maman.

## Remerciements

Le Comité de Direction remercie les communes et les clubs qui par le prêt des installations sportives, permettent au District d'assurer ses missions sur l'ensemble du territoire icaunais.

## **1. Adoption des procès-verbaux**

- Adoption du PV 42 CD 6 du 29 août 2019 du Comité de Direction : aucune remarque n'étant formulée, le PV est adopté à l'unanimité
- Adoption du PV téléphonique CD du 02 septembre 2019 du bureau du Comité de Direction : aucune remarque n'étant formulée, le PV est adopté à l'unanimité.
- Adoption du PV téléphonique CD du 16 septembre 2019 du bureau du Comité de Direction : aucune remarque n'étant formulée, le PV est adopté à l'unanimité.

## **2. Communication du Président**

En préambule le Président et le Comité de Direction adressent leurs sincères félicitations aux clubs d'Appoigny, Magny et Saint Georges pour leur parcours jusqu'au 4<sup>ème</sup> tour de la Coupe de France, et aux clubs de Paron et Stade Auxerrois pour leur qualification pour le 5<sup>ème</sup> tour.

### **a) La rentrée des éducateurs**

La commission technique a commencé la saison par la traditionnelle réunion de rentrée des éducateurs, au conseil départemental « 89 » puis au stade municipal d'APPOIGNY le samedi 31 août. Le matin, les présidents et responsables des jeunes ont pu être réunis pour découvrir ou redécouvrir la structuration des clubs (politique d'accompagnement, projets...), les C.P.D (Centres de Perfectionnement Départementaux), les diverses formations ainsi que

l'encadrement, le foot animation, le foot féminin, les catégories U15 et U18, le pass-coaching et ses nouveautés et le travail administratif. L'après-midi, les éducatrices et éducateurs des catégories U10/U11, U12/U13 et U15/U18 étaient conviés sur le terrain, orné d'ateliers (administratif, arbitrage, football loisir, formations et PPF, futsal) en fonctions des catégories de licenciés, afin de cibler les objectifs, la réglementation en vigueur et le déroulement général de la saison.

#### **b) Soirée des champions**

La soirée de remise des récompenses a eu lieu le jeudi 12 septembre 2019 à l'amphithéâtre du « 89 » en présence des représentants départementaux, partenaires du DYF, des éducateurs, des arbitres et des 47 clubs récompensés. Un bilan est dressé de cette action avec les axes de progrès ainsi que les points de satisfactions. Cette manifestation fut une réussite et elle sera renouvelée la saison prochaine.

#### **c) Assemblée générale de la Ligue Bourgogne Franche-Comté**

Rappel : la délégation icaunaise pratiquera le covoiturage depuis le parking du siège du District pour se rendre à cette Assemblée Générale qui se tiendra le 12 octobre prochain à Dijon.

Le Président informe le Comité de Direction que la Ligue présentera un déficit concernant son résultat global et en explique les raisons.

#### **d) Assemblée générale de fin de saison 2019-2020**

Le Président informe les membres du comité des différentes dates des Assemblées Générales électorales, à savoir :

- Assemblée générale électorale de la FFF : 12/12/2020
- Assemblée générale électorale de la LBFC : 07/11/2020

Le Président propose que l'assemblée générale électorale du District de l'Yonne ait lieu le 03/10/2020 (proposition validée par le bureau lors de la réunion téléphonique en date du 16 septembre 2019).

Le Comité de Direction adopte la date de l'Assemblée Générale électorale à l'unanimité

#### **e) Point d'étape sur les licenciés**

Le Président fait le point par rapport à la saison dernière à la même date : à ce jour 8 348 licenciés contre 9 011 la saison passée. Il est constaté une baisse de 7.35 % par rapport à la saison dernière (date à date) de toutes les catégories confondues, sauf chez les féminines en foot animation (+ 51%). La baisse est une tendance nationale.

Le Président évoque la problématique du retour des licences dans les clubs puis à l'instance régionale et fait une proposition au Comité de Direction.

Après débat, il est décidé de soumettre cette idée directement aux clubs lors d'échanges entre les membres du Comité de Direction et ces derniers.

#### **f) Informations relatives ressources humaines**

Le Président informe le Comité de Direction de l'engagement de deux services civiques sous agrément fédéral, auprès de la commission technique à compter du 14 octobre 2019 et du secrétariat à compter du 5 novembre 2019.

Les tuteurs désignés sont Monsieur Éric FRÉMION et Madame Florence BRUNET.

Il est envisagé d'un engagement d'un troisième service civique après étude et acceptation d'un agrément avec la DDCSPP.

Les entretiens annuels avec les secrétaires sont prévus pour la fin du mois d'octobre.

#### **g) Programme Éducatif Fédéral**

Le Président informe le Comité de Direction que les clubs d'Appoigny, Chevannes et Tonnerre seront récompensés lors de la Soirée PEF de la Ligue, à Montchanin le 17 octobre prochain.

Patrick SABATIER représentera le Comité de Direction à cette occasion.

#### **h) Soirée de l'Esprit Sportif du Comité Départemental Olympique**

Le Président informe le Comité de Direction que Monsieur Nicolas PIERRON (Diges-Pourrain) sera récompensé à l'occasion de cette soirée qui se déroulera le 17 octobre prochain à Sens.

Le District sera représenté par son Président, également administrateur du CDOS89.

#### **i) Journée du Label Régional**

Le Président informe le Comité de Direction que cette journée se tiendra à Tonnerre le samedi 19 octobre prochain. Bruno BILLOTTE précise le déroulement de cette journée.

Le Président invite les membres du Comité de Direction à le rejoindre à l'occasion de cette journée.

#### **j) Médailles FFF / promotion 2018**

Le Président informe que sur sa proposition, les récipiendaires icaunais seront :

- Catherine FONTAINE (Joigny / médaille d'argent)
- Gilbert CUNÉAZ (Varenes / médaille de Vermeil)
- Anthony OUMEDJKANE (Appoigny / jeunesse bénévole)

#### **k) Don du sang**

Le Président informe le Comité de Direction de la mise en place d'un projet afin de promouvoir le partenariat entre la FFF et l'EFS.

La secrétaire générale sera en charge du suivi de ce dossier en lien avec l'EFS d'Auxerre (mardi ou vendredi soir / samedi matin).

#### **l) Déploiement des réunions de secteurs**

Objectifs : accompagnement des clubs, et tout particulièrement ceux nouvellement affiliés.

Thématiques retenues : la FMI, Footclubs, les règlements et obligations des clubs, la structuration des clubs et les missions des membres du bureau, les délégués de matchs..., questions diverses / échanges libres.

Organisation : sur invitation, par secteurs.

Propositions de répartition par secteurs en séance.

La secrétaire générale est missionnée pour contacter et répartir l'ensemble des intervenants.

### **m) Projet 1 équipe = 1 éducateur**

**Rappel** : Le projet est reconduit selon les mêmes modalités que les deux saisons précédentes, à savoir :

- 2 modules par personne pris en charge par le District de l'Yonne de Football ; les certifications ne sont pas concernées.

Les inscriptions aux formations d'éducateurs se font directement auprès de la Ligue Bourgogne Franche-Comté de Football (LBFCF) par les clubs.

Ces derniers bénéficient, cette saison encore, de bons de formation de la FFF (automaticité du bon de 25€).

Le Président informe que les formations modulaires ont vu leur coût passer de 50 € à 65 € lors du dernier Conseil d'Administration de la Ligue en date du 26 septembre dernier.

Il propose que le District continue néanmoins cette saison à poursuivre cette politique volontariste sur la formation des éducateurs afin d'aider les clubs et que le District perpétue cette saison cette action en prenant le restant à charge des clubs soit 40 € (au lieu de 25 €) pour chaque module / éducateur.

Le Comité de Direction valide cette proposition à l'unanimité.

En fin de saison, le District de l'Yonne de Football créditera le compte des clubs du montant des frais de formations restant à la charge des clubs icaunais après vérification auprès du service technique de la LBFCF.

Le Comité de Direction encadre le remboursement de ces frais de formation au remplissage complet dans Footclubs des membres du club et plus particulièrement de l'encadrement de chaque équipe.

Une attention particulière sera portée aux éducateurs qui encadrent une catégorie pour laquelle ils n'auront pas été formés sur le module concerné.

Le Comité encourage tous les dirigeants non formés qui s'occupent d'une équipe, en particulier d'une équipe de jeunes, à consulter les offres de formations disponibles sur le site de la Ligue Bourgogne Franche-Comté de Football.

### **n) Utilisation du véhicule du District de l'Yonne**

M. Patrick SABATIER nous propose le processus d'utilisation du véhicule du District.

Celui-ci est validé par le Comité de Direction.

## **3. Présentation de B.Billotte, CTD DAP concernant le début de saison**

A l'issue de la présentation, le Comité de Direction se positionne sur :

- Les dates d'engagements et débuts des compétitions
- Le Challenge Loisir masculin
- La pratique féminine

Pour cette dernière, il autorise les 2 équipes U18F à intégrer le challenge Seniors Féminines Loisirs cette saison.

#### 4. Exécution du Budget et suivi des Finances du District de l'Yonne de Football

##### a) Les clubs non en règle financièrement

**Rappel:** En application de l'Annuaire du District de l'Yonne de Football 6.7 article 44 du Règlement intérieur, *en cas de non-paiement à la suite de deux rappels par voie électronique effectués, des pénalités sont applicables selon les règles suivantes :*

- *10% de pénalités sur le montant restant dû (envoi d'un courriel au club) ;*
- *20% de pénalités si la régularisation n'est pas intervenue dans les 30 jours (envoi d'un courriel avec AR au club) ;*
- *Si non régularisation dans les 10 jours à réception du courriel, saisie du dossier par le bureau ou le conseil d'administration qui prononcera des sanctions administratives telles que prononcées par la FFF dans l'article 200 des RG.*

La sanction s'appliquera à toutes les équipes du club.

Le Comité de Direction renouvelle à l'unanimité la somme limite de 500€.

A ce jour, l'ensemble des clubs sont en règle.

Sur proposition de la commission des finances et partenariats et eu égard à la situation du club vis-à-vis de l'instance régionales, il est proposé au Comité de Direction de placer le club du RC SENS en non-activité totale pour la saison 2019/2020.

Cette proposition est validée à l'unanimité.

##### b) Suivi des subventions CNDS, CO CD et des CO LFA

Le Trésorier fait le point sur le suivi de ces subventions. L'ensemble des justificatifs ont été fournis.

Les CO LFA s'élèvent à 32 072 €, le CNDS à 16 150 € et les CO CD à 14 500 € pour la saison 2018/2019, soit une hausse de 4 502 € provenant principalement de la répartition des CO LFA.

##### c) Budget des commissions

Rappel du Président sur les montants mentionnés au budget prévisionnel pour les actions et réunions des commissions.

##### d) Suivi du Budget

Le Trésorier fait le point sur l'état d'avancement du budget pour la saison en cours et fait part du rapport de l'expert-comptable en vue de l'Assemblée Générale d'hiver du samedi 9 novembre 2019.

En retenant les éléments présentés, le compte de résultat global pour la saison 2018-2019 fait ressortir un déficit.

A l'issue des présentations et de l'intervention des membres sur les comptes 2018/2019, le trésorier propose que le Comité de Direction arrête les comptes pour la saison 2018-2019 dès réception des rapports du cabinet comptable.

L'ensemble des éléments comptables seront envoyés aux clubs d'ici le 25 octobre prochain.

### **e) Assemblée générale financière 2019 du District de l'Yonne de Football**

L'assemblée générale d'hiver du District de l'Yonne de Football se tiendra le samedi 9 novembre à l'amphithéâtre du « 89 » à AUXERRE.

Le Président informe le Comité de Direction du déroulement et des missions de chacun.

La convocation sera envoyée aux clubs dans les prochains jours.

## **5. Rapport des commissions**

### **Commission Départementale du Football en Milieu Scolaire**

Suite au départ de Mr Cédric EHRET et à la nomination de la nouvelle commission technique validée lors du dernier comité de direction, le Président de la commission Départementale du Football en Milieu scolaire a transmis la composition :

#### **Président**

Monsieur Bernard TURPIN

#### **Membres de droit**

- Monsieur Christophe CAILLIET, Président du District de l'Yonne de Football
- Monsieur François RODRIGUEZ, CTD Projet de Performance Fédéral
- Monsieur Bruno BILLOTTE, CTD Développement des Activités et Pratiques
- Monsieur Guillaume PERLIN, Educateur sportif du District de l'Yonne

#### **Personnalités qualifiées**

- Monsieur Jean Marc VATINET, Proviseur lycée Louis Davier à Joigny
- Madame Clarisse COURTOIS, Directrice Adjointe Groupe St Joseph à Auxerre
- Monsieur Alexandre PERREAU NIEL, Arbitre L2 et Section Sportive 2nd cycle Auxerre,
- Monsieur Nicolas SOEUVRE C.T. EPS 2ème degré
- Monsieur Olivier BOUSSERT, C.P. EPS primaire
- Monsieur Frédéric SOLSIAR, Responsable Départemental UNSS
- Monsieur Charly GONZALES, Responsable Départemental USEP

Le Comité de Direction valide à l'unanimité.

### **Commission de Féminisation**

La Présidente de la commission départementale de féminisation informe le Président et le Comité de Direction de la démission de Magali ROBERT pour raisons personnelles.

Le Comité de Direction la remercie pour les services rendus au sein du District de l'Yonne de Football.

### **Commission de Discipline**

Le Président informe le Comité de Direction qu'en lien avec la ligue, la formation sur les bonnes pratiques disciplinaires a été fixée au samedi 19 octobre au siège du District.

Le Président informe également le Comité de Direction que la commission discipline a recruté un instructeur (nomination validée lors de la réunion téléphonique du bureau du comité de direction en date du 16 septembre).

### **Commission Départementale d'Arbitrage**

Le Président informe le Comité de Direction une session de Formation Initiale à l'Arbitrage (F.I.A) a lieu les 12, 19 et 26 octobre à AUXERRE.

### **6. Questions diverses**

Courrier de Monsieur Alexandre PERREAU-NIEL, responsable de la section sportive filière arbitrage d'Auxerre : le Président prendra un contact téléphonique.

Levée de la séance à 22h30.

### **Prochaine réunion du Comité de Direction**

Jeudi 19 décembre 2019

**Le Président du District de l'Yonne de Football**

Christophe CAILLIET

**La Secrétaire de séance**

Florence BRUNET

RÉUNION DU 9 OCTOBRE 2019

**Présidence** : Mme Florence BRUNET.

**Présents** : Mmes Christine CHERY-FLOCH, Alexandra DE SINGLY, Véronique MAISON, Nathalie VILAIN, M. Jean MOUREY.

**Absents excusés** : Mmes Anne PERCHE, Héloïse PICARD, Stéphanie ROCHE, Florence VIE, M. Christophe CAILLIET, Guillaume PERLIN, Dany MOINE.

**Invité** : M Bruno BILLOTTE.

**Secrétaire de séance** : Mme Nataly VILAIN.

En préambule, la Présidente informe l'ensemble des membres de la commission de la démission de Magali ROBERT pour convenance personnelle.

Le District la remercie pour son investissement.

## 1. Débriefing des manifestations

Arrivée de Monsieur Jean MOUREY.

### a) Rentrée des féminines

La Présidente dresse un bilan de cette action avec les axes de progrès ainsi que les points de satisfactions. Bruno nous fait un retour du questionnaire remis aux participantes (**annexe 1**). Cette manifestation fut une réussite et elle sera renouvelée la saison prochaine.

### b) Octobre Rose

La Présidente dresse un bilan positif de cette manifestation. La vente de tickets de tombola a rapporté 415.50 € (368 € la saison précédente). Le Président du District, Christophe CAILLIET, a fait part à la Présidente de la commission, que le District apportera sa contribution et ramènera la somme de la tombola à 500 €. Cette somme sera reversée à la ligue contre le cancer, le samedi 9 novembre 2019, à l'amphithéâtre du « 89 », lors de l'Assemblée Générale d'Hiver du District.

Petit bémol de cette journée : nous n'avons pas eu la possibilité de faire une manifestation autour du football féminin.

## 2. Manifestations à venir

### a) La rentrée des EFF

La Présidente informe les membres de la commission que cette rentrée aura lieu le samedi 19 octobre 2019 à TONNERRE, à l'occasion de la journée du label régional. Elle regroupera les catégories féminines allant des U7 aux U11.

### **b) La journée de la Femme**

La journée de la femme aura lieu le samedi 7 mars 2020. La thématique de cette journée proposée et retenue est : « *une licenciée amène une non licenciée* ». Elle concernera toutes catégories confondues (dirigeantes, déléguées, éducatrices, joueuses, arbitres.....) ainsi que les dirigeants/éducateurs en charge d'une équipe féminine. L'aspect organisationnel ainsi que le site seront définis à la prochaine réunion.

### **Prochaine réunion**

Mardi 18 novembre 2019 à 18H30

Séance levée à 21H20.

**La Présidente de Commission**

Florence BRUNET

**La secrétaire de séance**

Nataly VILAIN

## Réunion Futsal du jeudi 10 octobre 2019

**Présent** : M CHATON Aurélien.

**Arbitres convoqués présents** : MM CHIHI Abdelfattah, DIDIER Philippe, GRIVET Patrick, LAUNAY Julien, MESSAOUDI Djamel, MUSIJ Laurent, RAPINEAU Frédéric.

**Arbitres convoqués excusés** : Mme SALMON Pascale, MM BAILLY Thomas, DEVILLERS Yohan, FRONT Stéphane, METIVIER Alexandre, PINGUET Mathieu.

En préambule, Monsieur CHATON Aurélien souhaite la bienvenue aux arbitres et remercie l'AJA pour le prêt des installations sportives. Il présente ensuite le fonctionnement d'une saison futsal au sein du District de l'Yonne de Football.

### 1. Présentation du travail administratif

Le Responsable des arbitres présente le travail administratif à réaliser avant, pendant et après les rencontres Futsal :

- **Les désignations** : elles sont établies par Monsieur MUSIJ Laurent, validées par Monsieur CHATON Aurélien puis envoyées au secrétariat du district (Patricia LANTELME).
- **La feuille de match** : légèrement différente du football à 11, il faut comptabiliser le nombre de fautes et le nombre de buts.
- **Les frais kilométriques** : le covoiturage est requis et les frais seront limités afin de respecter au mieux le budget alloué.

### 2. Présentation des lois du jeu

Les arbitres bénéficient d'une présentation sur les lois du jeu ainsi que des situations de jeu sur tableau blanc. Un rappel est effectué sur les placements et déplacements, les fautes, les temps de pause...

Cette saison, la Commission Départementale d'Arbitrage du District de l'Yonne de Football a décidé de mettre l'accent sur la protection de l'arbitre. En effet, Monsieur CHATON rappelle que les arbitres ont bien trop souvent été victimes de débordements inacceptables la saison passée. Aucune contestation ne sera tolérée cette année.

La réunion s'est terminée par un « questions/réponses ».

**Responsable Arbitres Futsal**

Aurélien CHATON

**Présents** : MM MM Barrault – Schminke – Rollin – Trinquesse – Mme Chéry-Floch

**Assiste** : Mme Lantelme (administrative)

Début de réunion à 16 h 00.

## **1. Réclamation**

### **Match 51439.1 du 13.10.19 Varennes 3 – Asquins Montillot 2 Départemental 4 gr C**

Réserve d'avant match du club de Varennes sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club d'Asquins Montillot pour le motif suivant : des joueurs du club d'Asquins Montillot sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

La commission, vu les pièces au dossier,

- jugeant en premier ressort,
- prend connaissance de la confirmation de la réserve d'avant-match du club de Varennes en date du 14 octobre 2019,
- demande au secrétariat de débiter le compte du club de Varennes de la somme de 32 € (confirmation de réserve),
- en application des articles 142, 167, 186 et 187.1 des R.G,
- dit la réserve d'avant match du club de Varennes recevable en la forme,
- attendu que l'équipe d'Asquins Montillot 1 en départemental 3 gr C n'a pas joué le 13 octobre 2019,
- après vérification de la feuille de match Départemental 3 gr C du 6 octobre 2019 E.C.N. 2 – Asquins Montillot 1, dernière rencontre jouée par l'équipe d'Asquins Montillot 1,
- attendu que les joueurs Girard Cyril et Leroyer Pierre d'Asquins Montillot ont participé à la rencontre D3 gr C du 6 octobre 2019,
- dit les joueurs Girard Cyril et Leroyer Pierre non qualifiés pour le match D4 gr C du 13 octobre 2019 Varennes 3 – Asquins Montillot 2,
- dit la réserve d'avant match du club de Varennes fondée,
- donne match perdu par pénalité à l'équipe d'Asquins Montillot 2 au bénéfice de l'équipe de Varennes 3,
- score : Varennes 3 = 3 buts, 3 pts / Asquins Montillot 2 = 0 but – 1 pt,
- demande au secrétariat de débiter le compte du club d'Asquins Montillot de la somme de 32 € pour en créditer le compte du club de Varennes (remboursement du droit de confirmation de réserve).

## **2. Match arrêté**

### **Match 51370.1 du 13.10.19 Auxerre Sp Citoyens 2 - Auxerre Aigles FC Départemental 4 gr B**

Match arrêté à la 70<sup>ème</sup> minute.

La commission, vu les pièces au dossier,

- prend note du rapport de l'arbitre, Mr Chihi,
- attendu que l'équipe d'Auxerre Aigles FC était composée seulement de 8 joueurs au coup d'envoi,
- attendu que le joueur Kourouma Mamady d'Auxerre Aigles FC a quitté le terrain suite à sa blessure à la 70<sup>ème</sup> minute,
- attendu que l'équipe d'Auxerre Aigles FC s'est trouvée à 7 joueurs sur le terrain,
- en application de l'article 159 de RG,
- donne match perdu par pénalité à l'équipe d'Auxerre Aigles FC sur score acquis : Auxerre Sp Citoyens 2 = 4 buts, 3 pts / Auxerre Aigles FC = 0 but, - 1 pt,
- souhaite un prompt rétablissement au joueur Kourouma Mamady d'Auxerre Aigles FC.

## **3. Forfaits**

### **Match 52038.1 du 12.10.19 GJ d'Armançon - UF Tonnerrois/Varenes Coupe Yonne U18**

La commission, vu les pièces au dossier,

- prend note du courriel du GJ d'Armançon en date du 11 octobre 2019,
- donne match perdu par forfait déclaré à l'équipe de GJ d'Armançon au bénéfice de l'équipe de l'UF Tonnerrois/Varenes,
- score : GJ d'Armançon = 0 but - UF Tonnerrois/Varenes = 3 buts,
- dit l'équipe de l'UF Tonnerrois/Varenes qualifiée pour le prochain tour de CY Y18,
- amende 30 € au club du GJ d'Armançon.

### **Match 52054.1 du 12.10.19 Serein AS/Varenes - Courson Coupe Yonne U15**

La commission, vu les pièces au dossier,

- prend note du courriel du club de Courson en date du 11 octobre 2019,
- donne match perdu par forfait déclaré à l'équipe de Courson au bénéfice de l'équipe de Serein AS/Varenes,
- score : Serein AS/Varenes = 3 buts - Courson = 0 but,
- dit l'équipe de Serein AS/Varenes qualifiée pour le prochain tour de CY U15,
- amende 30 € au club de Courson.

### **Festival U13 du 12 octobre 2019**

La commission, vu les pièces au dossier,

- prend note des courriels des clubs d'Auxerre Sp Citoyens (en date du 14.10.19), d'Avallon FCO (en date du 10.10.19) et de Gron Véron (en date du 11.10.19),

- prend note de l'absence de l'équipe de Sens FC féminines (plateau au Stade Auxerre),
- dit les équipes suivantes : Auxerre Sp Citoyens Fém, Avallon FCO Fém, Gron Véron et Sens FC Fém, forfaits pour les plateaux du festival U13 du 12 octobre 2019,
- amende 30 € à chaque club (Auxerre Sp Citoyens, Avallon FCO, Gron Véron et Sens FC pour forfait).

#### **4. Changements dates, horaires, terrains**

##### **Auxerre Stade - Programmation des matchs – journées des 19 et 20 octobre 2019**

La commission,

- prend note du courrier FFF – Commission Fédérale des terrains et installations sportives en date du 07.10.19 : déclassement du terrain synthétique – annexe 1 du stade de l'Arbre Sec,
- prend note du courriel du club d'Auxerre Stade en date du 14.10.19,
- programme les matchs des 19 et 20 octobre 2019 comme suit :
  - U18 D1 Auxerre Stade 1 – Appoigny/Héry : le 19 octobre à 16 h 00 sur le terrain de l'athlétisme – annexe 2 du stade de l'Arbre Sec,
  - U15 D1 Auxerre Stade 2 – Gron Véron : le 19 octobre à 14 h 00 sur le terrain de l'athlétisme – annexe 2 du stade de l'Arbre Sec,
  - Fém D1 Auxerre Stade 3 – St Sauveur/Saints : le 20 octobre à 10 h 00 sur le terrain d'honneur du stade de l'Arbre Sec.

##### **Avallon FCO – Programmation des matchs – journée du 20 octobre 2019**

La commission,

- prend note du courriel du club d'Avallon FCO en date du 13.10.19
- vu la programmation établie par le service des sports de la mairie d'Avallon en date du 05.09.19,
- maintient la programmation des matchs seniors comme suit :
  - D1 Avallon FCO 3 – St Georges à 12 h 30 sur le terrain synthétique – match en lever de rideau de la rencontre R3 Avallon FCO 2 – Auxerre Stade 2,
  - D2 gr B Avallon FCO 4 – Coulanges La Vineuse à 15 h 00 sur le terrain synthétique.

##### **Match du 27.10.19 Etivey – perdant match CY Coulanges La Vineuse-Charmoy Coupe Prével**

La commission,

- attendu que le match de Coupe de l'Yonne Coulanges La Vineuse-Charmoy est programmé à rejouer le 27 octobre 2019,
- donne ce match à jouer le 10 novembre 2019.

Mr Barrault n'a pas pris part à la délibération.

##### **Match 51353.1 du 27.10.19 Champignelles/Charny – Auxerre Sp Citoyens 2 D4 gr B**

La commission, vu les pièces au dossier,

- attendu que l'équipe de Champignelles/Charny est qualifiée en coupe de l'Yonne le 27 octobre 2019,
- donne ce match à jouer le 1er novembre 2019.

**Match 50482.1 du 08.12.19 Fleury La Vallée – Vergigny Départemental 2 gr B**

Demande d'inversion de match du club de Fleury La Vallée en date du 14.10.19.

La commission, vu les pièces au dossier,

- sans l'accord écrit du club adverse, maintient ce match à sa programmation initiale à Fleury La Vallée,
- ou demande au club de Fleury La Vallée de trouver un terrain de repli dûment classer – niveau 6, avec autorisation écrite de la mairie pour le prêt de leur installation,
- réponse à faire parvenir au secrétariat du district pour le lundi 25 novembre 2019.

Mr Rollin n'a pas pris part à la délibération.

**Match 51409.1 du 15.12.19 Fleury La Vallée 2 – Auxerre Aigles FC Départemental 4 gr B**

Demande d'inversion de match du club de Fleury La Vallée en date du 14.10.19.

La commission, vu les pièces au dossier,

- sans l'accord écrit du club adverse, maintient ce match à sa programmation initiale à Fleury La Vallée,
- ou demande au club de Fleury La Vallée de trouver un terrain de repli dûment classer – niveau 6, avec autorisation écrite de la mairie pour le prêt de leur installation,
- réponse à faire parvenir au secrétariat du district pour le lundi 25 novembre 2019.

**Match 51424.1 du 01.11.19 Chatel Censoir FC – Andryes Départemental 4 gr C**

Demande de report de match du club de Chatel Censoir en date du 09.10.19.

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 1<sup>er</sup> décembre 2019.

**Match 52042.1 du 12.10.19 Fontaine La Gaillarde – Chevannes CY U18**

Demande de changement d'horaire du club de Fontaine La Gaillarde en date du 11.10.19.

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, prend note du changement d'horaire de ce match à 15 h 30 le 12 octobre 2019,

- attendu que la demande de changement d'horaire est en date du vendredi 11 octobre 2019 donc hors délais,
- attendu que la commission sportive n'a pas donné son accord,
- inflige une amende de 15 € au club de Fontaine La Gaillarde pour changement horaire hors délais.

**Match 51245.1 du 19.10.19 Aillant – Paron FC U18 Départemental 1**

Demande de changement d'horaire du club d'Aillant en date du 07.10.19.

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 19 octobre 2019 à 15 h 00.

Amende 15 € au club d'Aillant (changement horaire hors délais).

**Match 51522.1 du 19.10.19 Auxerre Sp Citoyens - Auxerre Stade 2 U18 Départemental 2 gr B**

La commission, vu les pièces au dossier,

- prend note du relevé de la décision de la commission d'appel de la LBFC en date du 3 octobre 2019,
- attendu que le club d'Auxerre Sp Citoyens est infligé d'un match ferme de suspension de terrain pour leur équipe U18 à compter du 7 octobre 2019,
- prend note des différents courriels d'Auxerre Sp Citoyens en date des 15 et 16 octobre 2019,
- en application de règlement de la LBFC – article 22 – terrain suspendu : « En cas de suspension d'une installation sportive d'un club, le club sanctionné devra proposer une installation dont le classement répond aux obligations du niveau de compétition concernée, situé à plus de 30 kilomètres du terrain suspendu et devra au préalable soumettre ce choix à l'appréciation de la commission compétente »,
- dit l'inversion de ce match impossible au vu de la sanction prise par la LBFC,
- rappelle au club d'Auxerre Sp Citoyens de fournir un terrain de repli (et ce par écrit avec l'autorisation de la mairie concernée) , réponse pour vendredi 18 octobre 2019 avant midi, dernier délai,
- sans réponse à cette date, le match U18 D2 gr B sera perdu par pénalité à l'équipe d'Auxerre Sp Citoyens.

**Match 51609.1 du 09.11.19 Fontaine La Gaillarde/Gron Véron - Mt St Sulpice/Brienon U15 Départemental 2 gr B**

Demande de report de match du club du Mt St Sulpice en date du 11.10.19.

La commission, sans l'accord écrit du club adverse, maintient ce match à sa programmation initiale, soit le 9 novembre 2019.

Mme Chéry-Floch n'a pas pris part à la délibération.

**Match 51709.1 du 19.10.19 Héry - Serein AS/Varennes U13 Départemental 2 gr B**

Demande de report de match du club d'Héry en date du 08.10.19.

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 9 novembre 2019 sous réserve de la non qualification des équipes en festival U13 (2<sup>ème</sup> tour).

**Match 51710.1 du 06.11.19 GJ Sens - GJ d'Armançon U13 Départemental 2 gr B**

Demande de report de match du club de GJ Sens en date du 10.10.19.

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le mercredi 13 novembre 2019 à 15 h 00.

**Match 51763.1 du 02.11.19 FC Gatinais - Fontaine La Gaillarde U13 Départemental 3 gr A**

Demande de report de match du club de Fontaine La Gaillarde en date du 09.10.19.

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le mercredi 6 novembre 2019 à 17 h 00.

### **U13 Départemental 3 gr A**

La commission, prend note de l'engagement de l'équipe de Cerisiers 2 (en date du 09.10.19) dans ce groupe, par conséquent, les matchs des 3 premières journées sont remis comme suit :

- du 21.09.19 - 51765.1 Gron Véron 2 – Cerisiers 2 : remis au samedi 14 décembre 2019,
- du 28.09.19 – 51769.1 Cerisiers 2 – Champigny : remis au samedi 19 octobre 2019,
- du 05.10.19 – 51772.1 – St Martin/Tertre – Cerisiers 2 : remis au 2 novembre 2019,

Vu les dates de reports (vacances scolaires), il est demandé au club de Cerisiers, éventuellement, de proposer de jouer ces rencontres aux clubs adverses les mercredi après-midi.

### **Match 51881.1 du 26.10.19 Avallon FCO Fém 3 – Champs Sur Yonne U13 Départemental 3 gr E**

La commission, vu les différents courriels reçus des clubs de Champs Sur Yonne et d'Avallon FCO, maintient ce match à sa programmation au 26 octobre 2019.

### **U13 Départemental 3 gr E**

La commission, prend note de l'engagement de l'équipe de Chatel Censoir FC (en date du 10.10.19) dans ce groupe, par conséquent, les matchs des 3 premières journées sont remis comme suit :

- du 21.09.19 - 51875.1 Coulanges.Vineuse/St Bris – Chatel Censoir : remis au samedi 19 octobre 2019,
- du 28.09.19 – 51879.1 Chatel Censoir – Magny/Quarré.St Germain : remis au samedi 26 octobre 2019,
- du 05.10.19 – 51882.1 : Champs/Yonne – Chatel Censoir : remis au 2 novembre 2019.

Vu les dates de reports (vacances scolaires), il est demandé au club de Chatel Censoir, éventuellement, de proposer de jouer ces rencontres aux clubs adverses les mercredi après-midi.

## **5. Feuilles de match manquantes**

La commission, en application de l'article 10.1 – annuaire district – la feuille de match – dispositions particulières au district – en cas de retard d'envoi :

- le résultat du match inscrit sur FOOTCLUB par le club recevant ne sera pas pris en compte tant que la feuille de match n'est pas parvenue au district,
- de plus, le club est passible d'une amende fixée par le district ...

### **Journée du 28 septembre 2019**

- U13 D 3 gr E 51880.1 Venoy – Vermenton

La commission annule l'amende 30 € au club de Venoy (lettre postée le 01.10.19 – reçue le 04.10.19).

## **Journée du 5 octobre 2019**

- U13 D3 gr D 51854.1 Auxerre Stade fém 4 – Appoigny/Fleury La Vallée 2
- U13 D3 gr D 51857.1 Auxerre Stade fém 5 – Mt St Sulpice

Amende 30 € au club d'Auxerre Stade (retard d'envoi de feuille de match).

## **Journée du 9 octobre 2019**

- U13 D1 51269.1 GJ Sens – St Clément Onze

La commission demande, à nouveau, au club de GJ Sens de transmettre la feuille de match par retour. Amende 30 € au club de GJ Sens (retard d'envoi de feuille de match).

## **6. Feuilles de matchs informatisées**

### **Match 513731 du 13.10.19 Fleury La Vallée 2 – Champignelles/Charny Départemental 4 gr B**

La commission, vu le rapport informatique de la FMI,

- demande au club de Fleury La Vallée de clôturer la FMI et de la transmettre via la tablette, et ce par retour,
- demande aux clubs de Fleury La Vallée et Champignelles/Charny de communiquer le résultat de cette rencontre,
- réponse à faire parvenir pour le mardi 22 octobre 2019, date impérative,
- amende 46 € au club de Fleury La Vallée pour non transmission.

### **Match 51435.1 du 13.10.19 Chatel Censoir FC – Tanlay Départemental 4 gr C**

La commission, vu le rapport informatique de la FMI,

- prend note du rapport de l'arbitre en date du 16.10.19,
- demande au club de Chatel Censoir FC de transmettre la FMI via la tablette, et ce par retour,
- amende 46 € au club de Chatel Censoir FC pour non transmission.

### **Match 51237.1 du 28.09.19 Sens FC – Auxerre Stade U18 Départemental 1**

La commission, vu le rapport informatique de la FMI,

- prend note de la réception de la FMI le 5 octobre 2019 par le club de Sens FC,
- enregistre le résultat : Sens FC 3 / Auxerre Stade = 4,
- confirme l'amende infligée au club de Sens FC pour transmission hors délai.

## **7. Coupe de l'Yonne Féminines à 8**

La commission procède au tirage du 1<sup>er</sup> tour de la Coupe de l'Yonne féminines à 8.

10 équipes engagées = soit 2 matchs avec 6 équipes exemptées pour arriver au quart de finale pour le prochain tour.

Les matchs se dérouleront le dimanche 10 novembre 2019 :

- St Denis Les Sens – St Georges
- Avallon FCO – St Sauveur/Saints

Exempts : Auxerre Stade 3 – Champigny – Malay Le Grand/Charmoy – Monéteau/Toucy – Ravières/Semur Epoisses – Varennes/Serein AS.

## **8. Coupe de l'Yonne U18**

La commission procède au tirage du 2<sup>ème</sup> tour de la Coupe de l'Yonne U18.

13 équipes qualifiées = soit 5 matchs et 3 équipes exemptées

Les matchs se dérouleront le samedi 23 novembre 2019 :

- UF Tonnerrois/Varennes – Appoigny/Héry
- Joigny – St Clément Onze
- Monéteau – Avallon FCO
- Vq match Auxerre Stade 1-Vergigny contre vq match Sens FC-St Fargeau
- Champs Sur Yonne – St Georges

Exempts : Fontaine La Gaillarde – FC Gatinais – Paron FC

## **9. Coupe de l'Yonne U15**

La commission procède au tirage des 8<sup>èmes</sup> de finale de la Coupe de l'Yonne U15.

16 équipes qualifiées = soit 8 matchs.

Les matchs se dérouleront le samedi 23 novembre 2019 :

- Sens FC – Auxerre Sp Citoyens
- Joigny – Serein AS/Varennes
- Vinneuf Courlon – Héry
- Diges Pourrain/Toucy – Auxerre AJ 2
- St Denis Les Sens – Avallon FCO
- Auxerre Stade 2 – Gron Véron
- Chablis/ECN – Champs Sur Yonne
- Aillant – FC Gatinais

## **10. Questions diverses**

### **Match 50076.1 du 13.10.19 Champigny – Migennes 2 Départemental 2 gr A**

La commission,

- prend note du rapport de la déléguée officielle stipulant la blessure des joueurs Lozza Loïc et Awana Tsanga Vincent de Paul du club de Champigny,
- souhaite un prompt rétablissement à ces joueurs.

## **Match 51521.1 du 05.10.19 Courson – Auxerre Sp Citoyens U18 Départemental 2 gr B**

La commission, après vérification de la feuille de match papier,

- attendu que les numéros de licences des joueurs de l'équipe d'Auxerre Sp Citoyens ne sont pas inscrits sur la feuille de match,
- inflige une amende de 140 € (10 € x 14) au club d'Auxerre Sp Citoyens (absences de licence).

### **ABSENCE D'ARBITRES**

La commission a pris note de l'absence des arbitres et les transmet à la C.D.A. :

- U18 D2 gr C du 28.09.19 Champs Sur Yonne – Monéteau
- CY U18 du 12.10.19 Magny – Champs Sur Yonne
- CY U15 du 12.10.19 Chevannes – St Denis Les Sens (arbitre excusé)

## **11. Désignation des délégués**

La commission prend note de la désignation des délégués officiels du district pour les matchs suivants :

### **Journée du 20 octobre 2019**

- D2 gr A 50098.1 Sens Jeunesse – Joigny : Mme Frevillez E
- D3 gr A 50522.1 Sens Franco Portugais 2 – St Valérien EESV : Mr Ménard J
- D4 gr C 51445.1 Tanlay – Ravières : Mr Favereaux G-E

## **12. Prochaines réunions**

- Mercredi 23 octobre 2019  
MM Batréau – Barrault – Joseph – Rollin - Trinquesse
- Mercredi 30 octobre 2019  
MM Batréau - Barrault – Joseph - Schminke – Trinquesse
- Mercredi 6 novembre 2019  
MM Barrault – Rollin – Trinquesse – Mme Chéry-Floch

Fin de réunion à 18 h 45.

*« Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de formes et de délais prévus aux articles 188 et 190 des R.G. et de l'article 23 du règlement championnat seniors. »*

Le Président de Commission

Jean-Louis Trinquesse

Le secrétaire de séance

Pascal Rollin

**Présents** : MM Frémion – Jovignot – Sauvage

### **Homologation des tournois**

Après examen des demandes et des règlements fournis par les clubs, la commission technique décide d'homologuer les tournois suivants :

- Union du Football Tonnerrois – futsal catégories U8/U9 : le 12 janvier 2020
- Union du Football Tonnerrois – futsal catégorie U11 : le 26 janvier 2020
- Union du Football Tonnerrois – futsal catégorie U13 : le 16 février 2020

Les Co-Présidents

Frémion Eric - Sauvage Arnaud

Réunion téléphonique du 17 octobre 2019

*« Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel sous sept (7) jours dans les conditions de formes prévues à l'article 190 des RG »*

## **1. Statuts et Règlements et obligations des clubs**

**Présents** : Mme Fontaine - MM Sabatier – Trinquesse - Frémion

**Assiste** : Mme Lantelme (administrative)

### ***Enregistrement des ententes***

#### Championnat départemental futsal

- Bléneau / Charny / Champignelles
- Charny / Bléneau / Champignelles

#### U18 Féminines

- Varennes / Héry / Tonnerre / Appoigny

#### U15 Féminines

- Héry / Appoigny / Varennes / Tonnerre

Le Président de Commission  
Patrick SABATIER

La secrétaire de commission  
Catherine FONTAINE